

## **RAPPORT GRISAM -2005**

*(Page17)*

Dernières conclusions et recommandations

Malgré les améliorations réalisées sur le site ces dernières années, l'aménagement de Poutès-Monistrol ressort aujourd'hui très nettement comme le plus pénalisant de l'axe Loire-Allier dans la perspective de la reconstitution d'une population naturelle de saumon, en particulier à lumière des progrès très significatifs enregistrés sur les cours de la Loire et de l'Allier depuis le lancement du plan « Loire Grandeur Nature » (Steinbach, 2005). Sans une réduction très significative de son impact sur les juvéniles et les adultes, le complexe hydroélectrique paraît susceptible de mettre en échec la réussite du programme de restauration d'un stock de saumon autonome dans le bassin de la Loire. Par rapport à l'objectif de minimiser le risque d'extinction du saumon du bassin Loire-Allier, l'application du principe de précaution conduit à recommander la suppression du barrage de Poutès.

## **RAPPORT PHILPPART (MEEDDAT/Université de Liège) – 2009**

*(Page 1)*

(...), les associations de protection de la nature et les pêcheurs soutiennent au contraire les préconisations des expertises publiques, estimant que le barrage rend difficile l'accès à 60 % des frayères de l'axe principal de l'Allier (hors affluents) avec un impact majeur à la dévalaison (retards dans la retenue et mortalités supérieures à 50 %) et militent pour son effacement. Elles soulignent l'importance des efforts engagés pour apporter une réponse aux autres causes, notamment au bouchon vaseux et à l'état sanitaire des saumons. Pour ces associations, le maintien du barrage est susceptible de compromettre la réussite du plan de sauvegarde du saumon de la Loire (dernier grand fleuve d'Europe parcouru par le saumon). »

*(Page 61)*

Nous confirmons donc l'utilité écologique de supprimer le barrage de Poutès et sa retenue comme obstacles majeurs à la libre circulation du saumon en dévalaison et en montaison et de manière plus générale à la continuité écologique dans une zone de très grande valeur biologique.

*(Page 83)*

Si l'on maintient le choix de tenter de sauver ce monument de la biodiversité en France qu'est le grand saumon de Loire-Allier, il faut aussi agir sans tarder et sans tabou sur des facteurs de menace beaucoup plus clairement identifiés. Ces actions concernent, par exemple, le contrôle et le traitement des rejets d'eau usées industrielles et urbaines, l'interdiction totale de la pêche ainsi que l'effacement d'obstacles physiques du type grand barrage ou seuil (St Etienne du Vigan sur l'Allier et Maison Rouge sur la Vienne déjà effacés, et Poutès qui nous occupe) si leur impact global sur la population de saumon est jugé trop important, ce qui est le cas pour le barrage de Poutès au de l'analyse présentée au Ch. 3 .

*(Page 104 (conclusion))*

Dans sa configuration structurelle et fonctionnelle actuelle et dans celle proposée dans la demande EDF de renouvellement de la concession, le barrage de Poutès constitue un obstacle majeur au succès du sauvetage du grand saumon de la Loire tel que basé sur la stratégie de gestion développée en 2008 qui repose sur une maximalisation de la reproduction naturelle des saumons adultes dans les habitats de frayère du Haut Allier. **La disparition de ce barrage s'impose donc.**

Pour maintenir la plus grande part de la production d'hydroélectricité à l'usine de Monistrol, il existe une solution alternative formulée par EDF qui consiste à remplacer le barrage actuel par un nouvel ouvrage de prise d'eau beaucoup moins élevé et qui serait rendu totalement transparent au passage du saumon et des autres poissons migrateurs.

La suppression du barrage de Poutès est un geste fort mais insuffisant seul pour sauver le saumon de la Loire et qui doit donc impérativement être accompagné d'un ensemble d'autres mesures.

### **ETUDE de PROJET EDF - 2009**

Aménagement hydroélectrique de Monistrol d'Allier – reconfiguration du barrage de Poutès

Power station of Monistrol d'Allier - Reconfiguration of the dam of Poutès

Guéric Perardel

EDF CIH Grenoble 37 rue Diderot 38040 GRENOBLE CEDEX

*(Page 1)*

#### **RÉSUMÉ**

La concession de l'aménagement de Monistrol d'Allier dans le Département de la Haute Loire est composée de deux chutes : une chute sur l'Allier (14 MW) et une chute sur son affluent l'Ance du Sud (15 MW). Les eaux des deux chutes sont turbinées dans une usine implantée à la confluence dans le bourg de Monistrol d'Allier. Le barrage de Poutès constitue la réserve de la chute Allier. C'est un barrage-poids vanné d'une hauteur de 17,7m et d'un volume de retenue de 1,7 Mm<sup>3</sup>. Ce barrage est au coeur de discussions engagées dans les années 80 pour le retour à une rivière sauvage sur la thématique du saumon. Depuis l'échéance de la concession en 2007, l'Etat recherche une solution de compromis acceptable par tous : EDF, les ONG et les élus. L'objectif est de limiter l'impact environnemental tout en maintenant la production hydroélectrique de la chute. Le projet consiste à démolir le barrage actuel et à le remplacer par un seuil en rivière d'une hauteur limitée à 4 mètres.

Ce seuil retient un plan d'eau qui permet d'alimenter une station de pompage. Cette station va compenser la perte de hauteur du barrage. Les pompes vont remonter l'eau dans un bassin qui mettra en charge l'adduction existante vers l'usine de Monistrol. Le seuil sera équipé des ouvrages de montaison et dévalaison piscicoles et de vannes permettant d'assurer une transparence sédimentaire complète lors des forts débits.

*(page 41)*

Dans le cadre des études préliminaires, plusieurs solutions ont été envisagées pour réduire la hauteur du barrage avec l'objectif de limiter son impact sur les transits piscicoles et sédimentaires. Le choix s'est porté sur une reconfiguration du barrage au même emplacement avec réduction importante de sa hauteur et ajout d'une station de pompage pour maintenir l'alimentation de la galerie d'amenée vers Monistrol. **La hauteur du nouveau barrage ne doit pas dépasser 4m pour faciliter le franchissement piscicole.**

Ce barrage est au coeur de discussions engagées dans les années 80 pour le retour à une rivière sauvage propice au développement du saumon. Les associations militant pour le démantèlement du barrage sont les mêmes qui ont été à l'origine de l'abandon de plusieurs projets sur la Loire et le Cher, ainsi que du démantèlement des barrages de Maison Rouge et St Etienne du Vigan dans les années 90. Depuis l'échéance de la concession en 2007, l'Etat a recherché une solution acceptable par tous : EDF, les ONG et les élus (plutôt favorables à la conservation en l'état du barrage). La solution validée au niveau des études préliminaires apparaît comme le meilleur compromis entre les différents enjeux. Il était

notamment nécessaire de concevoir une solution dont le coût et le bilan économique permettent de justifier l'intérêt de la concession.